

Bourses JSPS Postdoctoral Fellowships – Short Term – 2nd Call 2021

Programme géré par le CNRS

La Société Japonaise pour la Promotion de la Science (JSPS) propose une dizaine de bourses pré ou post – doctorales pour des séjours d'une durée de 1 à 12 mois afin de permettre à de jeunes chercheurs d'effectuer un stage de recherche dans un laboratoire japonais sous la direction du chef de laboratoire, et d'étendre leurs relations et les possibilités d'échanges sur le plan international.

Les séjours peuvent avoir lieu soit dans des laboratoires universitaires (organismes de recherche interuniversitaires ainsi que des institutions se trouvant sous la tutelle MEXT ou du METI comme l'AIST), soit dans des instituts nationaux ou ministères publics japonais.

Veillez vérifier que l'établissement d'accueil est mentionné dans la liste sur le site :
http://www.jps.go.jp/english/e-fellow/list_host.html

La bourse comprend :

- un billet d'avion aller-retour
- une allocation mensuelle de 200 000 yens par mois (pour les doctorants) ou 362 000 yens par mois (pour les candidats ayant soutenu leur thèse avant le départ au Japon)
- une indemnité d'installation de 200 000 yen, pour les séjours de plus de 4 mois
- une assurance maladie, accidents...

• **Critères d'éligibilité**

Les bourses sont destinées à **de jeunes chercheurs français, résidents permanents en France ou chercheurs étrangers devant soutenir ou ayant soutenu leur thèse en France** qui ont poursuivi des travaux de recherche **pendant au moins trois ans** dans une université ou un établissement de recherche en France.

Cet appel est ouvert aux doctorants avec une **soutenance de thèse prévue dans les deux ans** et post-doctorants **ayant soutenu leur thèse depuis moins de 6 ans** (au 1^{er} avril de l'année du départ au Japon).

Toutes les disciplines sont concernées. Les chercheurs doivent avoir un projet de recherche scientifique établi avec le laboratoire d'accueil. **Les candidats effectuant déjà leurs recherches dans une institution japonaise au moment du dépôt de dossier ne sont pas éligibles.**

Le dossier comprendra :

1. Formulaire CNRS complété en français ou en anglais
2. Formulaire JSPS complété en anglais

Attention, veillez à suivre strictement les instructions données par la JSPS pour compléter le dossier et conforme aux conditions émises à la dernière page du dossier JSPS (page F8 – point 20).

3. 1 seule lettre d'invitation signée et rédigée en anglais du chercheur hôte japonais sur **papier à en-tête du laboratoire d'accueil**, la copie est acceptée
4. 1 seule lettre de recommandation de votre directeur de thèse ou de laboratoire rédigée **en anglais**, sur **papier à en-tête du laboratoire**

NB : Les lettres d'invitation et de recommandation mentionneront explicitement l'intérêt du projet pour le candidat et pour les laboratoires français et japonais.

5. Copie de votre diplôme de thèse et une traduction anglaise (non officielle)

Si vous n'avez pas encore passé votre thèse au moment du dépôt du dossier, il est impératif de fournir une attestation en anglais de votre directeur de thèse, sur papier à en-tête de l'établissement. Elle mentionnera la date à laquelle vous devez la soutenir. Si vous soutenez votre thèse avant le départ, vous enverrez ensuite aussi rapidement que possible copie de votre diplôme ou l'attestation de soutenance de thèse.

Il est fortement recommandé de proposer une demande de séjour au-delà de 3 mois.

Date limite de dépôt des dossiers au CNRS : 27 avril 2021 pour partir entre le 1er octobre 2021 et le 31 Mars 2022.

Le dossier complet est à transmettre en format PDF à bourses_jsps@cnrs.fr en veillant bien à séparer le formulaire CNRS des autres documents.

Merci d'enregistrer les documents transmis sous le format suivant :
NOM du candidat_JSPS Short-term_2nd Call 2021

Tout dossier non conforme ne sera pas examiné.

- **Résultats**

Le CNRS donnera les résultats de la sélection 2 mois après la date de clôture. Les futurs boursiers retenus recevront ensuite une lettre de confirmation de la JSPS ainsi que tous les détails concernant le départ. Dès avis favorable du CNRS, vous devrez vous assurer auprès de votre collègue japonais sur les conditions d'hébergement.

ATTENTION : Une fois que le CNRS vous aura donné sa réponse, toutes les procédures concernant votre départ vous seront communiquées directement par e-mail par la JSPS et vous devrez répondre par e-mail. Vous devez donc vous assurer de la possibilité de consulter vos messages. Sans réponse aux différents messages de la JSPS et de l'agence de voyage, vous ne pourriez pas obtenir votre billet.

Les frais de séjour sont à considérer comme le remboursement de frais de mission ; si vous avez une bourse en France, cette bourse doit continuer à courir durant votre séjour au Japon.